Les Précisions sur les différentes phases de déconfinement en lien avec la filière touristique  
🡪 Les premières informations suite au Comité national de filière réuni par Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat en charge du tourisme dans l'attente du compte rendu officiel.

**Parcs zoologiques en plein air**

* Ouverture avec des jauges à 50% le 19 mai, à 65% le 9 juin et à 100% le 30 juin 2021.
* Les serres tropicales devraient rester fermées jusqu'au 9 juin, ainsi que les aquariums et vivariums.
* Les parcs et jardins botaniques pourront ouvrir à partir 19 mai.

**Foires et salons**

* Ouverture avec une jauge de 50% dès le 9 juin pour les évènements en B2B et un plafond à 5 000 personnes.
* Pour les manifestations supérieures à 1 000 personnes, utilisation du pass sanitaire.
* Au 30 juin, la jauge passera à 100% avec la mise en place d'un protocole et l'utilisation toujours du pass sanitaire.  
    
  **Séminaires**
* Pour les séminaires, il y aura la possibilité dès le 19 mai de faire des séminaires en configuration assise avec une jauge de 35% et un plafond de 800 personnes, puis dès le 9 juin la jauge passera à 65% avec un plafond de 5 000 personnes et le pass sanitaire dès 1 000 personnes.

**Villages vacances, résidences de tourisme, auberges, terrains de camping caravaning**

* Les espace collectifs ouvriront selon les dispositions applicables à la nature de l'activité : restauration, bars, salles de spectacles.
* Par exemple au 19 mai : les piscines extérieures pourront être ouvertes, en revanche l'activité de restauration pourra ne se faire qu'en terrasse.
* **Les résidences de tourisme, villages vacances, campings, hôtels pourront dès le 19 mai restaurer leurs propres clients en intérieur.**
* Les piscines extérieures qui n'étaient pas ouvertes pourront rouvrir le 19 mai.
* Les piscines couvertes ouvriront le 9 juin avec une jauge de 35%.  
    
    
  **Activités accompagnées** (VTT, canyoning, randonnée…) autorisées dès aujourd’hui avec une jauge maximale de 6 personnes accompagnées, puis 10 personnes maximum à compter du 19 mai.

**Guides-conférenciers**

* Jusqu'au 19 mai, les visites en extérieur sont limitées à 6 personnes.
* A partir du 19 mai, pour les visites réalisées par les guides sans carte professionnelle, une limite de 10 participants est imposée.
* A cette même date, pour les guides-conférenciers titulaires d'une carte professionnelle, il n'y a pas de limite de participants pour les groupes constitués aussi bien en intérieur et en extérieur pour les visites guidées.

**Lieux culturels**

* Musées et sites de visite : La jauge pour les musées est fixée à 50% ou 8m² par personne avec un plafond de 800 personnes. Au 9 juin, la jauge monte à 65% ou 4 m2 avec un plafond de 5 000 personnes. Dès 1 000 personnes : utilisation du pass sanitaire.
* Cinéma : jauge de 35% de l’effectif le 19 mai, puis jauge évolutive jusqu’à suppression le 30 juin.
* Spectacles : jauge de 800 personnes en intérieur et 1000 en extérieur à partir du 19 mai, puis évolution des jauges à 5.000 personnes à partir du 9 juin (sous réserve de protocoles sanitaires en cours de définition).

**Restauration**

* 19 mai : ouverture des restaurants et bars en terrasse, assis avec des tablées de 6 personnes maximum. Fermeture en intérieur.
* Les résidences de tourisme, villages vacances, campings, hôtels pourront dès le 19 mai restaurer leurs propres clients matin, midi et soir en intérieur et extérieur avec un protocole encore à définir.
* 9 juin : ouverture en terrasse et en intérieur avec une jauge à 50%, et un protocole adapté. Maintien des tablées de 6 personnes maximum. Le 30 juin, la jauge sera à 100%.

<https://www.tourmag.com/Tourisme-voyages-la-reouverture-et-les-jauges-secteur-par-secteur_a108541.html>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14859>

A noter : **les réouvertures annoncées sont conditionnées à l’évolution de la situation sanitaire dans chaque département** ([suivre les informations publiées sur la page Facebook de la préfecture de la Drôme](https://www.facebook.com/Prefet26)) d’une part, **et au respect de jauges et de protocoles adaptés à chaque lieu et activité** d’autre part.